

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Note de présentation

2019-12-18/02 - Budget primitif 2020 – Budget principal Ville

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

Le budget primitif 2020 constitue la traduction des orientations budgétaires présentées et adoptées lors du Conseil municipal du 27 novembre dernier.

Il comprend deux sections (le fonctionnement et l'investissement) qui permettent de dissocier les opérations liées à l'activité courante des services de celles qui constituent des opérations d'équipement et qui affectent donc la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2020 s'élève à :

- **62 965 000,00 €**, pour sa section de fonctionnement,
- **26 875 000,00 €**, pour sa section d'investissement,

soit un budget global de **89 840 000,00 €**, en hausse par rapport au budget primitif 2019 (+ 907 K€).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 62 965 000,00 €.

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2019	Propositions BP 2020
013	Atténuation de charges	232 060,00 €	282 000,00 €
70	Produits des services, domaine, ventes	4 983 665,00 €	4 797 500,00 €
73	Impôts et taxes	53 164 470,00 €	53 362 000,00 €
74	Dotations et participations	3 176 755,00 €	3 208 900,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 209 700,00 €	1 278 250,00 €
Total des recettes de gestion courante		62 766 650,00 €	62 928 650,00 €
76	Produits financiers	350,00 €	350,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		62 767 000,00 €	62 929 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		36 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL		62 803 000,00 €	62 965 000,00 €

Les recettes de fonctionnement de la Commune proviennent principalement des ressources fiscales, des redevances pour les services rendus et des dotations de l'État et d'autres partenaires (Conseil départemental des Yvelines - Caisses d'Allocations Familiales).

1) Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Les prévisions budgétaires 2020 ont été calculées en fonction des activités proposées, des niveaux de réalisation en 2019 et des variations de fréquentation attendue des services. La baisse de ce chapitre est principalement liée à la fin de l'occupation du domaine public pour la base vie du centre commercial de Vélizy 2 pendant les travaux (-325 K€).

2) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les prévisions de recettes issues de la fiscalité directe et indirecte se répartissent de la manière suivante :

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2019	Propositions BP 2020
73111	Contributions directes	14 700 000,00 €	15 000 000,00 €
73211	Attribution de compensation	35 950 850,00€	35 898 700,00€
73221	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	860 000,00 €	860 000,00 €
7337	Droits de stationnement	3 620,00 €	3 300,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	350 000,00 €	400 000,00 €
7362	Taxe de séjour	400 000,00 €	400 000,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière	900 000,00 €	800 000,00 €

3) Participations reçues d'autres collectivités et de l'État (Chapitre 74)

Comme pour les exercices précédents, la Commune ne percevra pas de dotation globale de fonctionnement en 2020. Elle continuera à recevoir de l'État des attributions de compensation au titre des dégrèvements fiscaux et de la réforme de la taxe professionnelle.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines est le partenaire institutionnel qui apporte la contribution essentielle aux recettes courantes liées aux services rendus à la population vélizienne (2,44 M€). Les aides de la CAF concernent le fonctionnement des équipements en faveur de l'Enfance et de la Petite Enfance.

4) Produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ils concernent les versements des délégataires de services publics (chauffage urbain, marchés forains) ainsi que les locations d'équipements publics et les revenus des immeubles (gymnases, stades, parkings, Service Départemental d'Incendie et de Secours, S.E.M.I.V., logements).

5) Autres produits (Chapitre 013)

Il s'agit des atténuations de charges (remboursement des frais de personnel par les organismes sociaux et assurances et participation de La Poste aux frais de l'agence postale) : 282 K€.

6) Recettes d'ordre

Il s'agit d'une opération comptable annuelle de transfert au résultat de la quote-part de subventions d'investissement perçues sur des exercices précédents.

II - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget Primitif 2019	Propositions Budget Primitif 2020
011	Charges à caractère général	14 941 500,00 €	14 661 100,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 805 000,00 €	25 964 350,00 €
014	Atténuation de produits	6 452 100,00 €	5 322 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 161 900,00 €	8 169 950,00 €
Total des dépenses de gestion courante		55 360 500,00 €	54 117 500,00 €
66	Charges financières	370 000,00 €	325 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	62 500,00 €	62 500,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		55 793 000,00 €	54 505 000,00 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 510 000,00 €	4 860 000,00 €
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 010 000,00 €	8 460 000,00 €
TOTAL		62 803 000,00 €	62 965 000,00 €

1) Charges à caractère général (Chapitre 011 - charges à caractère général)

Ce chapitre retrace les charges de fonctionnement et d'intervention des différents services municipaux (dépenses de fluides, maintenance et réparations des matériels, fournitures, locations, assurances, publications, transports, frais de télécommunications, ...). Les dépenses de ce chapitre sont en légère baisse (14,7 M€ contre 14,9 M€ en 2019).

2) Charges de personnel (Chapitre 012)

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2020 pour les dépenses de personnel s'élèvent à 26 M€ (25,8 M€ au BP 2018).

Les principaux éléments pris en compte pour ces prévisions de dépenses sont :

- les augmentations structurelles (SMIC, plafond de sécurité sociale,...),
- la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade...),
- la mise en place sur 2020 du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR),
- la création de cinq postes pour le centre sportif Jean Lucien VAZEILLE.

3) Atténuation de produits (Chapitre 014)

Les crédits affectés à ce chapitre diminuent du fait de la baisse de la contribution de la Commune au Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (4,45 M€ contre 5,4 M€ en 2019) et du prélèvement au titre de l'article 50 de la loi S.R.U. (280 K€ contre 460 K€ en 2019).

Le montant de la Contribution pour le Redressement des Finances Publiques reste identique sur 2020 (592 100 €).

4) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

La Commune de Vélizy-Villacoublay est membre d'un certain nombre de structures intercommunales, comme le Syndicat intercommunal Jouy Vélizy, qui sont financées pour certaines d'entre elles par des cotisations municipales versées par les villes membres (Annexe budgétaire C3.1 du document budgétaire).

D'autre part, la Commune verse au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines le contingent d'incendie (1,40 M€ contre 1,33 M€ en 2019).

Enfin, les autres charges de gestion courante sont constituées à titre principal par les subventions suivantes :

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2019	Propositions BP 2020
657362	CCAS	715 000,00 €	715 000,00 €
65737	L'Onde	2 745 000,00 €	2 745 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 455 000,00 €	2 445 000,00 €
Total		5 915 000,00 €	5 905 000,00 €

Le détail des subventions proposées pour les associations est listé à l'annexe B1.6 du document budgétaire.

5) Charges financières (Chapitre 66)

La dette communale donne lieu à des inscriptions dans les deux sections au niveau du budget. Les intérêts sont inscrits en section de fonctionnement et le remboursement en capital figure en section d'investissement (voir ci-après).

L'état de la dette fait l'objet d'annexes budgétaires spécifiques : A2.1 à A2.7 du document budgétaire.

Le montant total des intérêts s'élèvera à 325 000,00 € en 2020.

6) Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Ces charges englobent notamment les titres annulés sur les exercices antérieurs, les pénalités et amendes et les versements de bourses comme par exemple le permis citoyen.

7) Dépenses d'ordre (Chapitres 023-042)

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement (4,86 M€) et de la dotation aux amortissements (3,60 M€).

Le total de ces dépenses (8,46 M€) constitue l'autofinancement qu'en 2020 la Commune affectera au paiement de ses dépenses d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I - LA BALANCE GÉNÉRALE

La section d'investissement de l'exercice 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 875 000,00 €.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Libellé	Pour rappel BP 2019	Propositions 2020
13	Subventions d'investissement	2 310 000,00 €	2 810 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 000 000,00 €	4 300 000,00 €
Total des recettes d'équipement		11 310 000,00 €	7 110 000,00 €
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	5 743 000,00 €	10 000 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €	5 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 062 000,00 €	1 300 000,00 €
Total des recettes financières		7 810 000,00 €	11 305 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		19 120 000,00 €	18 415 000,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 510 000,00 €	4 860 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 010 000,00 €	8 460 000,00 €
TOTAL		26 130 000,00 €	26 875 000,00 €

Les **recettes d'équipement** sont constituées par le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc (1,8 M€), une subvention de la Région Ile-de-France (1 M€) et par l'emprunt d'équilibre (4,3 M€).

L'inscription de cet emprunt est nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses d'équipement. Toutefois, cet emprunt d'équilibre sera réexaminé lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2019. Il est très probable que cet emprunt soit supprimé à ce moment-là (juin 2020).

La section d'investissement est par ailleurs financée par des **recettes financières** à hauteur de 11,3 M€ composées notamment par le Fonds de Compensation de la T.V.A. (4,0 M€), la taxe d'aménagement (6 M€) et par la poursuite des cessions partielles du cabinet médical (1,3 M€).

Les **recettes d'ordre** comportent l'excédent de fonctionnement et le montant des amortissements (chapitres budgétaires 021 et 040). Il apparaît que l'autofinancement s'établit à 8,46 M€.

III - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits consacrés aux dépenses d'investissement vont permettre de poursuivre l'amélioration des équipements et de l'urbanisme de la Commune.

Il est à noter par ailleurs que le remboursement en capital des emprunts est intégré aux dépenses d'investissement.

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2019	Propositions BP 2020
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 035 300,00 €	975 900,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 479 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 666 200,00 €	6 409 850,00 €
23	Immobilisations en cours	19 311 000,00 €	16 619 000,00 €
Total des opérations d'équipement		63 500,00 €	65 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		25 076 000,00 €	25 549 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 018 000,00 €	1 288 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	2 000,00 €
Total des dépenses financières		1 018 000,00 €	1 290 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		26 094 000,00 €	26 839 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	36 000,00 €	36 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		36 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL		26 130 000,00 €	26 875 000,00 €

Le programme d'investissement 2020 est en légère hausse et s'élève à 26 839 000,00 € (hors dépenses d'ordre). Ce programme s'articule autour des principaux postes de dépenses suivants :

Chapitre 20 : frais d'études, d'insertion d'annonces de marchés publics et de logiciels informatiques qui s'inscrivent dans la continuité de la modernisation du service public et notamment :

Propositions BP 2020	
Annonces, logiciels et licences informatiques (licences Microsoft, licences nouveau logiciel de sauvegarde, gestion des service techniques, GED, GRC, ...)	452 900,00 €
Provisions pour études diverses (bureau de contrôle, diagnostics, ...)	323 000,00 €

Chapitre 204 : il s'agit notamment de la participation de la Commune au financement des travaux du diffuseur de l'A86 à hauteur de 1 448 250 € pour l'exercice 2020.

Chapitre 21 : achat de matériel et de mobilier, réalisation de travaux dans les bâtiments et sur la voirie avec notamment les opérations suivantes :

Propositions BP 2020	
Poursuite de la rénovation du parc d'éclairage public via un marché de performance énergétique sur 9 ans (CREM)	686 000,00 €
Travaux de réaménagement de la rue Dewoitine	580 000,00 €
Réfection totale de la toiture de l'Onde (phase 1)	450 000,00 €
Création d'une aire de jeux dans le quartier Exelmans	300 000,00 €

Propositions BP 2020	
Travaux de remise à niveau de l'école Exelmans (étanchéité et réfection de la cour)	200 000,00 €
Travaux et mise en conformité de la voirie (notamment rue du Général de Gaulle)	650 000,00 €
Matériel informatique, téléphonie, photocopieurs	400 000,00 €
Mobilier et matériel	475 000,00 €
Réhabilitation de logements	50 000,00 €
Travaux d'accessibilité	65 000,00 €
Travaux de câblage informatique	50 000,00 €
Poursuite de la mise en place du contrôle d'accès dans les bâtiments municipaux	250 000,00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours avec les opérations suivantes :

Propositions BP 2020	
Participation de la Commune au programme d'aménagement de la ZAC Louvois	9 557 000,00 €
Construction de la nouvelle école élémentaire (acquisition en VEFA et aménagement)	7 062 000,00 €

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 9 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 pour la Commune.